

BULLETIN D'ADHESION AESH ET AED

TARIF UNIQUE 40 €

Crédit d'impôt de 66%

soit coût réel : 13€ / an

Nouvelle adhésion ☐ **ou** **Renouvellement de cotisation** ☐

Nom : **Prénom** :

Date de naissance :/...../.....

Adresse personnelle (écrire en majuscules d'imprimerie) :

.....
.....

Code postal : Ville :

Tél portable :

Email (à remplir avec soin) :

Corps : AESH En CDD ☐ En CDI ☐ **Echelon** :

Affectation : Plein temps ☐ / temps partiel ☐ : 62% 82% autre quotité %

PIAL ou PAS d'affectation :

.....

Etablissement : maternelle / élémentaire / collège / autre

Nom :

Adresse :

Ville :

Montant de la cotisation 40 € en chèques (possibilité de faire 1 à 4 chèques)

En 2026-2027, j'adhère par prélèvement automatique !

Si vous souhaitez adhérer par prélèvement automatique, veuillez remplir les informations ci-dessous :

Titulaire du compte :

Domiciliation du compte :

IBAN : FR76 / / / / /

BIC :

Paiement Annuel (en 1 fois) pour une adhésion à 40 €

Merci de joindre de préférence un RIB afin d'éviter toute erreur lors de la création de votre mandat SEPA.

Vous recevrez par mail, dans quelques jours, un mandat SEPA qu'il faudra signer et nous renvoyer.

Dès réception de celui-ci, votre adhésion sera active.

Cotisations syndicales Année 2026-2027

SNUDI 67



TARIF UNIQUE POUR LES AESH ET AED : 40 €

Une adhésion au **Snudi-FO** vaut pour une année à compter du jour d'adhésion.

Exemple : une adhésion le 1er octobre 2026 est valable jusqu'au 1er octobre 2027

Le SNUDI-FO, un syndicat confédéré

Syndiquant, sans distinction d'opinions politiques, philosophiques ou religieuses, les instituteurs et professeurs des écoles, les Psy-EN, les AESH et les enseignants contractuels des écoles publiques, le **SNUDI-FO** appartient à la **Confédération Générale du Travail Force Ouvrière**, constituée de plus de 15 000 syndicats qui regroupent les salariés du public (administrations de l'État, hôpitaux et collectivités territoriales) et de toutes les branches du privé.

Le **SNUDI-FO 67** est affilié à l'Union Départementale des syndicats de la **CGT-Force Ouvrière** du Bas-Rhin et à la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle Force Ouvrière (**FNEC FP-FO**) ainsi qu'à la Fédération Générale des Fonctionnaires Force Ouvrière (**FGF-FO**).

En plus des informations par mail, chacun des adhérents du **SNUDI-FO 67** reçoit régulièrement les publications et circulaires de ces différentes instances syndicales, ainsi que celles du syndicat national.

SE SYNDIQUER DONNE DES DROITS

- ☞ Etre informé(e), **accompagné(e)** et **défendu(e)** en priorité
- ☞ **un Suivi personnalisé par les élus** du syndicat de votre déroulement de carrière (promotion, etc.)
- ☞ Participer à la **définition des orientations** du syndicat et aux prises de décisions

LA SOLIDARITÉ CHEZ FO

Lorsqu'un collègue AESH adhère, le **SNUDI-FO** du Bas-Rhin reverse une contribution auprès des instances nationales. Afin de rendre l'adhésion accessibles à tous, le choix a été de limiter le coût de votre adhésion à 40€.

Ce sont donc les cotisations des enseignants qui compensent les montants restants.

C'est donc le principe de solidarité financière entre collègues qui a été décidé dans votre syndicat du SNUDI-FO.

LA FORCE DU SYNDICAT

C'est son nombre de syndiqués :

parce que sa représentativité (c'est-à-dire son poids auprès des autorités) en dépend, parce que pour agir, il faut des moyens financiers. Les ressources du **SNUDI-FO 67** ne proviennent que des cotisations des adhérents, ce qui garantit l'indépendance financière de l'organisation !

C'est son indépendance :

Pour défendre les revendications face à l'Etat, notre employeur, le syndicat ne saurait être lié ni soutenir un gouvernement ou un parti politique, quel qu'il soit ! **Ni austérité de droite, ni austérité de gauche, ni austérité syndicale !**

L'adhésion vaut pour 1 an à compter de la réception du bulletin d'adhésion.

66% de la cotisation est déductible de votre impôt : la trésorière vous adressera un reçu fiscal qui vous permettra de bénéficier d'un crédit d'impôt de 66% du montant total de votre cotisation pour la déclaration sur les revenus 2026.